

BAISSE DES 4 TAXES

VOTE DU BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

	2016	2017
Taxe d'habitation	20,48	19,51
Taxe foncière (bâti)	12,5	11,91
Taxe foncière (non bâti)	13,36	12,73
Contribution Foncière des Entreprises	17,26	16,44

Cette baisse se justifie pour deux raisons :

- **L'augmentation régulière des valeurs des bases locatives** font que l'impôt payé chaque année par le contribuable et le produit perçu par la commune augmentent sans que les élus modifient les taux. Par exemple, en 2017 une augmentation de 4 000 € est attendue à taux constants.

Cet état de fait, en relation avec la valeur locative du parc immobilier n'est pas propre à la commune de Ventron. Il se reproduit tous les ans depuis un certain nombre d'années ce qui provoque une augmentation des charges aux administrés, indépendante du choix des élus. Dès notre réélection en 2014, la question s'est posée d'inscrire la baisse correspondante à chaque budget. En 2017 un fait nouveau intervient :

- le transfert de compétences à la communauté de communes des Hautes Vosges :

Le tourisme qui est désormais financé par la Communauté de Communes sera inclus dans le taux d'imposition de cette communauté de communes, notre commune n'aura plus à supporter les frais de son Office de Tourisme et les cotisations du SIVU. La participation à la piscine de Vagney n'est plus à l'ordre du jour ainsi que la cotisation au Pays de Remiremont. Autant de dépenses qui vont surcharger les taux d'imposition de cette dernière... Il apparaîtrait comme une malhonnêteté de la part des élus communaux de regarder les taux de la nouvelle Comcom s'envoler sans réagir ! Il convenait donc de revoir les taux de la commune.

L'économie réalisée par ce transfert de compétences est estimée à 20 000 €, ce qui ramène le produit communal 2017 à 409 259 €.

C'est donc cette somme de 20 000 € que le conseil municipal a renoncé à percevoir. Ce qui revient à appliquer un coefficient de 0,95 - voté à la séance du conseil municipal du 11 avril 2017 - sur les taux, qui se traduit par l'évolution ci-dessus.

Des investissements exceptionnels, pour certains à l'étude de longue date,

- **Assainissement : 1 921 270 €** dont 1 400 000 € de station épuration et 210 000 € de réseaux

- **Eau potable : 503 700 €**

- **Budget général : 905 225 €** dont : 300 000 € versés au budget assainissement / extension musée : 120 000 € / travaux de voirie : 105 507 € / toitures bâtiments : 88 000 € / accessibilité : 60 000 € / éclairage public : 15 050 € / réfection porche de l'église : 6 000 €....

À noter : les 120 000 € votés par le conseil municipal pour l'extension du musée représentent l'apport financier de la commune en 2017 à un projet prometteur d'apport financier extérieur par l'intermédiaire des subventions. En aucun cas ils ne représentent la valeur globale de l'investissement qui ne se limitera pas à cette somme.